



Il y a plus d'un mois, j'avais mis sur la page de profil de mon compte facebook, ma photo avec un T-Shirt où est écrit: «*La presse nationale en danger*». Certains avaient alors écrit pour demander: *«Pourquoi? Mais que se passe-t-il?»*.

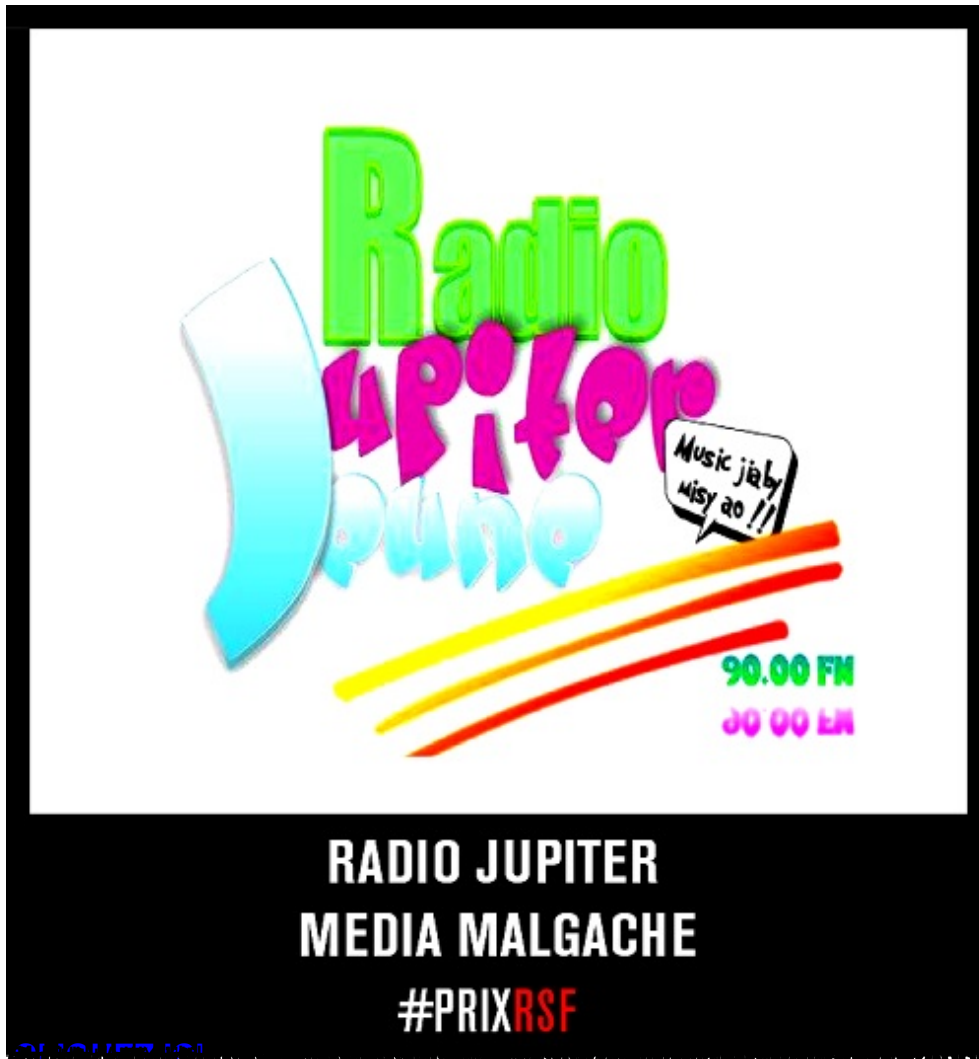
Eh bien il se passe ce qui s'est déjà passé dans le passé mais avec une amplitude qui frise la démence. Mais lorsqu'on apprend aux journalistes de la génération actuelle, l'art de se faire des ennemis, de corrompre la définition même des mots et de ne plus respecter les aînés, ce n'est plus la presse nationale qui est en danger mais le pays tout entier.

Tout cela à cause de deux hommes: un président de la république qui méprise ses compatriotes et un ministre de la Communication qui, en voulant régler d'éternels comptes personnels avec la puissance publique, tue de manière inexorable un métier noble pour quelques ariary de plus qu'il n'emportera nulle part. Pour eux, servir la nation n'est qu'un slogan impraticable. Quant aux fameux «*journalistes*» des médiaboliques (terme que j'ai inventé en 1991 à propos des antennes paraboliques de Didier Ratsiraka) du régime actuel, on leur apprend ceci:

attaquez tout et tous ceux qui critiquent le régime Hvm et vous empocherez le pactole

. On verra au final s'ils deviendront riches effectivement, mais pour l'instant, ne pas dénoncer leur infamie envers le pays tout entier serait non seulement de la lâcheté et de l'antipatriotisme, mais entrainera le journalisme malgache au même niveau que le propagandisme sous Staline, Hitler et Mussolini.

Ilaka. Radio Jupiter officiellement fermée. Merci Rolly!



... (unreadable text) ...



Bruno Andriantavison

Les autorités malgaches ferment la télévision VIVA qui appartient au maire d'Antananarivo

Par L'Express de Madagascar
15 Décembre 2018

Selon une décision du ministère des Télécommunications, des postes et de la communication prise dans la soirée de samedi, la chaîne de télévision Viva a été fermée. Le gouvernement lui reproche d'avoir diffusé un enregistrement des propos émis par l'ancien chef d'État Didier Ratsiraka, jugés susceptibles de troubler la sécurité et l'ordre publics.

CPJ Committee to Protect Journalists

News & Analysis | Data & Research | Services & Resources | Advocacy & Action | About CPJ | Countries & Regions

Un arrêté signé par le ministre Bruno Andriantavison, dont une copie a été obtenue par le CPJ, avait accusé Viva TV de diffusion de « déclarations de nature à troubler la sécurité et l'ordre publics », suite à la diffusion en novembre dernier d'un long entretien avec l'ancien président malgache en exil, Didier Ratsiraka, selon des journalistes locaux. La licence de Viva TV a été par la suite retirée et son émetteur saisi par les forces de sécurité sur ordre de M. Andriantavison.

REPUBLIKA NY MADAGASIKARA
Tamin'izany - Fahalalana - Fandriamano

MINISTRE DES TELECOMMUNICATIONS,
DES POSTES ET DE LA COMMUNICATION

CABINET

N° 09.044 -MTEC/CAB

Antananarivo, le 03 MARS 2018

Le Ministre des Télécommunications,
des Postes et de la Communication
Président de la Commission Spéciale à
la Communication Audiovisuelle

Monsieur Le Directeur de la
Station Radio ANTENNA
ANTANANARIVO

Objet : Lettre de mise en demeure.

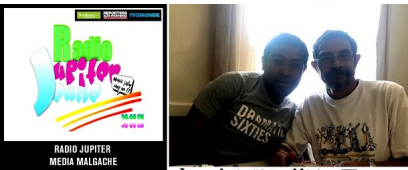
En vertu de l'article 2 du décret n° 98-740 du 22/11/94 modifié et complété par le décret n° 99-286 du 09/02/99 portant cahier des charges des Entreprises Audiovisuelles privées qui stipule que : « le titulaire veille au respect des libertés et droits d'autrui à l'empêcher de saigner l'ordre et la sécurité publics. Il assure le respect de la dignité humaine, de l'égalité de la personne humaine et à la protection des jeunes et des enfants. A ce titre, le titulaire est tenu de fournir des renseignements précis sur le contenu des programmes à diffuser. »

Toutefois, il a été constaté que le contenu des programmes diffusés sur votre station viole les dispositions de l'article 2 ci-dessus et tend à nuire à la déshabitude civile et à ébranler la confiance du public envers les Institutions de la République.

Par la signature de la Convention qui fait office de licence d'exploitation, le titulaire de la licence s'engage à respecter strictement les dispositions législatives et réglementaires relatives à la communication audiovisuelle. Toute violation de ces dispositions met le titulaire devant ses responsabilités et lui fait encourir les sanctions prévues à cet effet.

Aussi, vous êtes invités à faire cesser immédiatement ces manquements.

ANDRIANTAVISON



ARTEC
Autorité de Régulation des Technologies de Communication

DIRECTION GENERALE

N° 2017/004 -ARTECO/IG

ORDRE DE MISSION

Suite à la communication verbale du Ministère en charge des Télécommunications et TIC au conseil du Gouvernement en date du 3 Octobre 2017 relative aux règles générales concernant octobre 2017, il est ordonné à Monsieur le Directeur Inspecteur du Ministère des Postes, des Télécommunications, et du Développement Numérique de la province de FIANARANTSOA de procéder à la mise sous contrôle des émetteurs appartenant aux systèmes de radiodiffusion FM ci-après, à la suite des contrôles déjà effectués par l'ARTEC restés sans effets, dont les copies des Procès-Verbaux sont jointes à la présente :

- RADIO FEON'ITSONY - Ibohy
- RADIO FEON'ISALO - Ranohira
- RADIO JUPITER - Andohahelo

Des procès-verbaux seront dressés à cet effet.

Fait à Antananarivo, le - 8 NOV 2017

Le Directeur Général
M. HASSOVARVELO Longin



FFKM-Un appel à un coup d'Etat - Ligne de mire
lalignedemire.mg/article/FFKM-Un%20appel%20a%20un%20coup%20d'Etat%20? ...
Il y a 1 jour - Tarif publicitaires. La ligne de mire. Télécharge l'application la ligne de mire.
Média. Lignes journaux. Radio et Tv en ligne. Contact. Commentaires. M'envoyer la copie de cet email.
Envoyez. La ligne de mire. A propos de nous. Nous contacter. Rédaction. Règle publicitaire.
Archives. Mentions légales.

Ils ont réussi à effacer la photo de cette "Une" sur certains secteurs
L'insert qui ne peut pas être représenté.

Madagascar La Ligne de Mire
30 novembre, 15:30 €

Club des journalistes doyens

Le communiqué du dernier recours

Après la déclaration de l'Ordre des journalistes, d'une Libré en col blanc par une commission paritaire composée de 15 des vice-présidents de l'Ordre des journalistes de Madagascar (OJM), c'est au tour du Club des journalistes doyens (CJD) de diffuser un communiqué de presse. Cette dernière a été rédigée de faituelle Commission de médiation des journalistes. En effet, nous savons que la commission paritaire n'est pas encore instituée pour l'année 2017. C'est l'article 207 du Code de la communication qui prévoit la mise en place de la commission paritaire. Or, la Commission de médiation des journalistes n'est pas encore instituée. C'est pourquoi, nous avons décidé de publier ce communiqué. Une Commission de médiation des journalistes a été mise en place le 20 novembre 2017. Elle est composée de membres de la professionnelle. Elle a pour mission de régler les litiges entre les journalistes et les médias. Elle est présidée par le journaliste Harry Laurent. Elle est composée de membres de la professionnelle et de membres de la presse. Elle a pour mission de régler les litiges entre les journalistes et les médias. Elle est présidée par le journaliste Harry Laurent. Elle est composée de membres de la professionnelle et de membres de la presse.

